

Le Président

Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur du Bureau d'Enquêtes sur les
Accidents de Transport Terrestre (BEA-TT)
Ministère de la Transition écologique et
solidaire
Ministère chargé des Transports
Grande Arche – Paroi Sud
92055 La Défense cedex

Saint Denis, le 10 OCT. 2019

Monsieur le Directeur,

Votre courrier du 23 juillet dernier nous communiquant le rapport d'enquête technique publié par vos services sur la collision entre un TER et une automobile au PN 8 de Bonneville sur Touques (14) a retenu toute notre attention.

SNCF Réseau vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les suites qu'il entend y donner.

Recommandation R2 adressée à la SNCF Réseau :

Réaliser une étude des risques des passages à niveau « à croix de Saint-André » situés sur des lignes circulées à 140 km/h, en tenant compte de la gravité des conséquences, sur le véhicule ferroviaire, d'une collision, en complément de la notion de moment de circulation de ces passages à niveau. Présenter cette étude à une prochaine Instance Nationale des Passages à Niveau, afin de faire évoluer, le cas échéant le plan d'action concernant les automatisations des passages à niveau « à croix de Saint-André ».

SNCF Réseau s'engage à mettre en œuvre cette recommandation et à présenter une étude des risques des passages à niveau « à croix de Saint-André » situés sur des lignes circulées à 140 km/h lors de l'Instance Nationale des Passages à Niveau du mois de juin 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Be...


Patrick JEANTET